Image not found or type unknown

Activité sportive imposé par mon employeur

Par **zhouz**, le **30/03/2016** à **20:25**

Bonsoir,

Je travaille dans un bar en tant que serveur (CDI payé au SMIC). Mon patron m'impose de faire une activité sportive à raison d'au moins une heure par semaine (afin d'améliorer ma santé dit-il) pendant mes jours de repos. Cette heure de sport qu'il m'impose n'est évidement pas payée. C'est écrit sur mon contrat de travail que je dois faire cette heure de travail ... En a-t-il le droit ? J'ai deux enfants, je n'ai pas vraiment le temps ni l'envie pour cette heure de sport ...

Par **P.M.**, le **30/03/2016** à **21:21**

Bonjour,
Normalement, l'employeur n'a aucun pouvoir pour diriger vos activités pendant vos périodes de repos et en plus une telle clause contractuelle me paraît abusive...
Lorsque vous restez à la disposition de l'employeur pour exécuter ses directives, c'est du temps de travail effectif qui doit vous être payé...

Par **miyako**, le **30/03/2016** à **22:28**

Bonsoir,
J' ai vu et entendu des tas de choses dans le HCR,mais jamais une telle clause dans un contrat de travail qui est totalement illicite .
Vous faites suffisamment de sport avec votre plateau durant votre service ,sans que l'on vous oblige encore à en faire en dehors de votre travail.J'appelle cela une clause ridicule.
Amicalement vôtre
suji KENZO

Par **P.M.**, le **30/03/2016** à **22:36**

Ce n'est pas le contrat de travail qui est totalement illicite mais la clause qui est abusive...

Par **janus2fr**, le **31/03/2016** à **07:29**

Bonjour,
Effectivement, je n'avais encore jamais vu cela, en France...
Votre employeur ne serait pas chinois ?

Par **miyako**, le **31/03/2016** à **11:04**

Bonjour,
Je ne vois pas le rapport avec un employeur asiatique ?
Amicalement vôtre
suji KENZO

Par **Visiteur**, le **31/03/2016** à **11:20**

Bonjour,
Janus, pas sur que miyako apprécie fortement vos... chinoiseries ! ;-) c'était de l'humour pas bien méchant...Ceci étant dit la clause est... wouhahou ! oser marquer cela dans un contrat de travail ?! faut être gonflé ou inconscient ! Pour un peu ça ca vaudrait presque le coup de proposer à l'employeur une augmentation contre votre silence !? Et qu'il retire cette clause de ses contrats !

Par **P.M.**, le **31/03/2016** à **11:23**

Ah ! Ah ! Ce doit être une demande d'explications...
Susceptible avec ça, lui qui critique fréquemment les institutions françaises...

Par **janus2fr**, le **31/03/2016** à **14:49**

[citation]Je ne vois pas le rapport avec un employeur asiatique ? [/citation]
Ah bon ? Sans vous être rendu en Chine, vous avez surement vu à la télé des reportages où l'on voit les employés faire tous ensembles de la gymnastique obligatoire avant leur prise de poste ?

Par **miyako**, le **31/03/2016** à **18:35**

Bonsoir,
Si au lieu d'avoir employé "chinois" vous aviez utilisé une autre nationalité,ma réaction eut été

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés

la même. et ce n'est pas mon origine (japonaise) qui m'a fait réagir.Je voyage très souvent en Chine et là bas c'est une autre mentalité et une autre conception de la vie .La gym., est organisée par les entreprises,et pendant le temps de travail .Les conditions sociales commencent à s'améliorer.
Je suis loin d'être susceptible ,j'ai l'habitude et je reste toujours très zen.
Mes critiques sur les dysfonctionnements de la justice en France sont justifiées par l'attitude de certains magistrats de cette administration qui ne font pas leur travail et qui ne sont pas sanctionnés ,malgré des condamnations successives de la cour de justice Européenne et de la cour européenne des droits de l'homme ,rien ne change .Si vous trouvez cela normale ,pas moi.
Amicalement vôtre
suji KENZO

Par **P.M.**, le **31/03/2016** à **19:07**

Les salariés sont tellement bien payés en Chine que l'employeur peut toujours faire faire la gym pendant le temps de travail...
C'est vrai qu'il est bien connu que la Justice fonctionne beaucoup mieux en Chine et sans retard car plus expéditive...
D'autre part, puisque lorsque l'on parle de la Chine on vise tous les Pays asiatiques ce devrait être la même chose que lorsque l'on parle de la France, ça vise toute l'Europe...
En plus, il n'y a pas que le dysfonctionnement de la Justice en France qui est critiquée régulièrement mais jusqu'à ses Lois...
Il faudrait essayer d'en faire autant lors d'un prochain voyage en Chine pour voir ce que ça donne ainsi vous pourriez vous y installer pour un moment mais pas forcément en liberté en trouvant sûrement cela normal puisque vous vantez ce beau Pays où tout s'améliore si tant est que cela soit possible puisqu'il doit être parfait...
J'avais en tout cas souligné que même en France lorsque le salarié reste à la disposition de l'employeur pour exécuter ses directives cela fait partie du temps de travail effectif qui doit être payé en dehors de toutes autres considérations extra-juridiques...

Par **janus2fr**, le **31/03/2016** à **19:40**

[citation]Je voyage très souvent en Chine et là bas c'est une autre mentalité et une autre conception de la vie .La gym., est organisée par les entreprises,et pendant le temps de travail .[/citation]
Donc vous auriez pu comprendre ma remarque sans vous en offusquer. Car elle n'était pas péjorative, je demandais si l'employeur n'était pas chinois en référence à cette gym organisée et obligatoire en entreprise là-bas...

Par **miyako**, le **31/03/2016** à **22:23**

Bonsoir,
Janus2fr,j'ai très bien compris votre remarque et je n'en suis nullement offusqué.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés

Je ne fais l'apologie d'aucun pays,j'ai simplement fait remarqué que les mentalités étaient différentes ,mais c'est la même chose dans chaque pays.
Amicalement vôtre
suji KENZO

Par **P.M.**, le **31/03/2016** à **22:48**

Bien sûr, bien sûr, c'est évidemment nous qui avons mal compris sa question et ses réactions commentées...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés